

**Projet de Cadre Général du Plan Stratégique de
l'Union des Institutions des Ombudsmans et des
Médiateurs Africains**

2008 – 2012

Introduction:

Le présent projet est élaboré en exécution de la décision de la réunion bilatérale entre Madame Alifa Chaaban Farouk, Présidente de l'Union des Institutions des Ombudsmans et des Médiateurs Africains et l'ingénieur Ibrahim Ali Ibrahim, Secrétaire du Comité Populaire Général de l'Organisme d'Inspection et de Contrôle Populaire en Grande Jamahiriya, réunion qui a eu lieu à Tripoli le 05/08/2007 en vue de suivre les préparatifs de la tenue du deuxième congrès général de l'Union et au cours de laquelle ils ont commissionner le comité préparatoire du congrès en Grande Jamahiriya pour élaborer le projet du plan stratégique de l'union pour la période 2008-2012 pour le soumettre au Congrès Général.

Le comité préparatoire du Congrès ayant terminé la rédaction initiale du cadre général du plan stratégique de l'Union, a vu utile de le soumettre au congrès régional de l'union pour l'Afrique du Nord avant de le reformuler ou de le soumettre au congrès général de l'union dont la tenue est prévu au mois de Mars 2008.

En premier lieu, le comité préparatoire voudrait souligner que l'élaboration du projet du plan stratégique de l'Union et la détermination de ses objectifs stratégiques pour la période 2008 – 2012 on été contraint par les faits et les circonstances suivantes :

- 1- La période objet du plan représente dans la vie de l'union une transition de la phase de constitution vers l'acte effectif et l'influence directe sur la vie du continent africain et la participation aux efforts déployés pour parachever la construction des institutions de l'Union Africaine.
- 2- Le cadre général du plan stratégique de l'Union 2003- 2006 est encore valable comme base pour le plan 2008-2012. Par conséquent, le projet présenté représente une continuité aux mêmes missions inscrites dans le plan précédent mais plus approfondi selon les dernières données.
- 3- L'Union, regardant vers l'avenir, n'est pas dissocié des soucis généraux du mouvement international des Ombudsmans et des Médiateurs Africains des notamment ce qui a été débattu dans le congrès de l'Union des Pays Méditerranéens. En outre l'Union affirme que les missions stratégiques du présent projet sont en fin de compte une consécration de la citoyenneté et un approfondissement de la démocratie, des droits de l'homme et la diffusion des valeurs de communication, de dialogue, de solidarité et de prépotence de la loi et des principes de justice et d'équité dans le relation de l'état avec le citoyen.
- 4- Attendu que la mise en place d'une organisation régionale des Institutions d'Accommodement et de Médiation au niveau de l'Afrique a eu lieu avec cinquante de retard que l'Organisation ENTOSAI qui s'intéresse aux affaires de contrôle financier et technique, il s'avère nécessaire de tirer profit des réalisations de ce dernier en terme de valeur, normes, règlements et mode de gestion de manière à réduire l'écart entre les deux organisations.

- 5- Attendu que les missions et les objectifs stratégiques que l'Union des Institutions d'Accommodement et de Médiation Africains œuvre pour les réaliser en Afrique ne tolèrent plus aucun retardement pour encore de longues années notamment au niveau des droits de l'homme, de la transparence, de lutte contre la corruption, de la justice et d'équité. Ainsi, les objectifs du présent projet ont été déterminés selon ce qui est indispensable pour rendre l'Union plus efficace et pour qu'il puisse jouer son rôle dans la vie des peuples du continent tout en défiant les questions liées au financement nécessaire en vue de réaliser ces objectifs.

Références du Plan :

Le Plan stratégique de l'Union pour la période 2008 – 2012 puise ses références fondamentales de ce qui suit :

- 1- L'article 4 de la constitution de l'Union fixant les objectifs définitifs à long terme de l'Union ainsi qu'il suit :
 - Encourager la création et le développement des institutions africaines de contrôle administratif.
 - Renforcer les activités fédératives et la coopération commune entre les membres de l'Union à travers l'encouragement de l'échange des informations, la formation commune et le développement continu.
 - Renforcer le contrôle juste y compris le contrôle du respect des droits de l'homme, de la transparence et l'incorruptibilité administrative.
 - Consolider et préserver les liens et les relations qui existent entre l'Union et les Institutions internationales intéressées par le contrôle administratif et les droits de l'homme.
 - Renouveler et exécuter les autres activités dont les membres jugent utiles pour l'Union.
- 2- L'Union des Institutions d'Accommodement et de Médiation en Afrique est une organisation qui travaille dans le cadre de l'Union Internationale des Institutions d'Accommodement et de Médiation avec pour mission le renforcement et la protection de l'autonomie de ses institutions en encourageant l'échange des informations, des acquis et des expériences, ainsi que la coopération commune et d'agir en tant que voix reconnue parmi les groupements internationaux en vue de promouvoir le contrôle à un niveau d'efficacité, d'organisation, de valeurs et de normes susceptible de réaliser les objectifs escomptés.
- 3- La vision prospective concernant le travail de l'Union consiste à construire une Union capable d'inciter et de renforcer avec professionnalisme les activités d'Accommodement et de contrôle dans la mise en œuvre d'un contrôle démocratique, responsable et transparent et de percevoir ses objectifs en vue d'assister les gouvernements à améliorer leurs performances, à lutter contre la corruption, à affirmer la justice et l'équité, à adopter la démocratie, à permettre au citoyen de contrôler l'administration et à participer aux efforts internationaux pour apercevoir ses objectifs.

- 4- Communier avec le plan stratégique de l'Union 2003-2006 et mettre en œuvre ce les missions non réalisées et poursuivre la mise en œuvres des missions durables.
- 5- Communier avec les préoccupations des organisations de contrôle régionales des Ombudsmans et des Médiateurs Africains concernant l'actualisation du rôle des institutions organisationnelles dans l'affermissement de la culture de citoyenneté, de transparence, de démocratie, des droits de l'homme, de communication et de solidarité ainsi que l'amendement des législations de manière à renforcer le place de la loi dans la vie social et établir la justice et l'équité et réviser de manière permanente la relation entre l'état et le citoyen.
- 6- Bénéficier des acquis de l'Organisation ENTOSAI et étudier ce qu'elle a pu réaliser au niveau valeurs fondamentales de la performance, normes professionnelles et morales, planes de formation, principes de gestion et d'organisation adoptés durant son existence.

Objectifs stratégiques du plan 2008 – 2012 :

Ce plan vise la réalisation d'un objectif fondamental à savoir " Œuvrer pour la mise en place d'un outil de control efficace et durable pour l'Union Africaine. Par conséquent Les objectifs stratégiques de l'Union pour la période 2008 -2012 peuvent être définis en quatre objectifs à savoir :

Premier objectif :

Parachèvement de la constitution de l'Union et l'élargissement de du cercle de ses membres et la transformer à une organisation internationale exemplaire active au sein de la communauté internationale.

Deuxième objectif :

Renforcer la mise en place d'organes de contrôle puissants et capables de développer les normes professionnelles et morales régissant leur travail.

Troisième objectif :

Développer les compétences professionnelles des organes et de son personnel à travers la formation continue et l'assistance technique nécessaire

Quatrième objectif :

Améliorer le partage de la connaissance et développer un mode collectif d'études, de recherches et de dialogue sur les questions d'intérêt commun.

Le premier objectif :
Parachèvement de la constitution de l'Union et l'élargissement du cercle de ses membres et le transformer à une organisation internationale exemplaire et active au sein de la communauté internationale.

Organisation:

Après l'achèvement de sa forme légale et l'approbation de sa constitution provisoire, de son plan et de ses structures directives, il devient naturel de pourvoir au mouvement les possibilités et les outils susceptibles de publier ses activités, de renforcer ses relations avec les autres institutions internationales, d'élargir le cercle de ces membres pour couvrir tous les pays du continent et prendre les mesures susceptibles de le gérer de manière exemplaire conformément aux standards économiques, de compétence et de transparences.

La stratégie permettant de réaliser cet objectif se résume en ce qui suit :

1- Parachèvement de la constitution de l'Union.

A) Comprend la réalisation des missions suivantes :

- Impression et diffusion des documents constitutifs de l'Union (Statuts, plan et structure organisationnelle en langue arabe, anglaise et française.
- Impression et diffusion du guide d'affiliation en vue faire connaître toutes les membres fondateurs.
- Edition d'une revue périodique de l'Union en vue de transmettre les acquis et les expériences.
- Elaborer un guide pour faire connaître l'Union et le diffuser sur tous les organismes arabes, régionaux et internationaux.
- Créer un site web de l'Union connectant toutes les institutions membres dans l'Union et faciliter la communication entre ses structures, institutions et comités actifs.
- Mettre en place d'un agenda défini et précis représentant un plan de communication entre tous les organismes de l'Union et qui sera mis à jours de temps à autre.

B) Choix du siège de l'Union et le pourvoir des moyens nécessaires:

- Convenir sur le siège permanent et le doter des moyens de communication et de travail et un personnel capable d'exécuter ses tâches quotidiennes.
- Le choix de la ville de Windhoek en Namibie est provisoire jusqu'à ce que le comité exécutive ou le congrès décide son transfert à une autre ville en commun accord des membres
- A noter que les objectifs pour les quatre années à venir ne peuvent être réalisés sans un local convenable doté de moyens et de fonctionnaires compétents.

2- Elargissement du cercle des membres de l'Union

L'objectif du plan à ce niveau consiste à augmenter le nombre des membres de l'Union et couvrir tous les pays du continent africain. Jusqu'à maintenant l'Union comprend trente pays africains membres. Les autres pays peuvent être classifiés en terme de leur relation avec l'Union en quatre catégories :

- Des pays qui n'ont pas encore des institutions d'accommodement et de médiation.
- Des pays qui ont des institutions de contrôle en cours de formation.
- Des pays qui ont des institutions de contrôle constantes non encore affiliés à l'Union.
- Existence d'organisations non gouvernementales ayant des objectifs soutenant ceux de l'Union.

Ainsi la réalisation de cet objectif nécessite ce qui suit :

- Déploiement d'efforts encourageant les pays africains qui ne sont pas dotés d'institution de contrôle à créer ces organisations et parachever leurs formalités et leur publication.
- Inciter les pays où se trouvent des institutions d'harmonisation ou de contrôle à se joindre à l'Union et affronter toutes les difficultés qui empêchaient leur affiliation.
- Appeler les organisations non gouvernementales dotées d'unions africaines pour s'affilier à l'organisation.

La réalisation de cet objectif stratégique nécessite la prise des démarches suivantes :

- Réaliser une étude préliminaire sur chaque région pour connaître ses pays et ses institutions de contrôle.
- Organiser des visites dans les pays visés pour les convaincre de l'importance et de la nécessité de mettre en place des institutions de contrôle et de rejoindre l'Union.
- Fournir l'assistance technique et le soutien aux pays qui sont encore en cours de création de leur système de contrôle.

3- L'administration exemplaire de l'Union

Elle consiste à organiser et à gérer le travail dans l'Union de manière à réaliser ses objectifs selon la règle de l'économie, la compétence et l'efficacité.

La stratégie permettant de réaliser cet objectif consiste de ce qui suit:

- Adopter des principes directifs dans la gestion et l'organisation du travail.
- La concentration organisationnelle pour réaliser ces objectifs.
- La capacité de financer le plan et le suivi de son exécution.
- La capacité de construire des partenariats avec les organisations non gouvernementales intéressées par le contrôle.

Procédé permettant de réaliser ses objectifs.

A) Principes directifs :

- Concentration permanente sur la réalisation des objectifs stratégiques du plan.
- Participer avec les organismes membres dans l'exécution des missions.
- Mobiliser un large soutien aux décisions majeures.
- Coordonner de manière permanente entre la direction exécutive et les sous-comités de travail.
- Encourager le soutien matériel et technique par les membres à l'action de l'Union.

B) Concentration organisationnelle pour la réalisation des objectifs :

Elle consiste d'aboutir à une harmonisation entre l'organisation et la structure de l'Union et les objectifs du plan par la création de commissions et des groupes d'action et bénéficier de l'expérience de l'Organisation INTOUSSAI qui réexaminé la constitution des commissions selon trois critères et qu'elles doivent:

- Refléter les objectives de l'Union.
- Dépendre de la surveillance du conseil exécutif de l'Union.
- Mettre en place une commission pour chaque objectif majeur de l'Union.

Cette commission proposera les commissions appropriées à chaque objectif principal de l'Union.

C- Confirmer la capacité de financer le plan et le suivi de son exécution :

A) **Financement du plan:** vu que les objectifs ne peuvent être différés, il est nécessaire de trouver les ressources susceptibles de financer la réalisation des objectifs futurs du plan en observant la situation des membres. Concernant le financement on peut proposer ce qui suit :

- Revoir les parts de cotisation des membres selon la situation de chaque pays et ce en trois niveaux de cotisation :
 - Niveau pays nécessiteux
 - Niveau pays ordinaires
 - Niveau pays riches

Le pourcentage des parts entre ces pays peut être 1 :2 :4

- La grande partie des coûts d'organisation des congrès et des commissions générales et des commissions d'action sera prise en charge par les organisations hôtes.
- Les états et les organisations membres prendront en charge l'équipement du siège, et la mise en place des moyens de transport et de communication, ainsi que les moyens de travail et l'ameublement du siège de manière convenable.

- Les états membres de l'union prendront en charge le versement des salaires personnel travaillant dans l'Union.
- Créer des ressources alternatives de financement lors de la vente des publication ou la diffusion des enregistrements des congrès.
- Augmenter les parts de cotisation des membres dans des situations contraignantes.
- Obtenir des primes permanentes des organisations internationales.

B) Concernant la capacité de l'union à suivre la mise en oeuvre de son plan en propose ce qui suit :

- Détachement un nombre de fonctionnaires à la charge des organismes.
- Créer un poste « Directeur de la planification stratégique » pour garantir la concentration constante de l'Union sur la réalisation de ses objectifs. Ce poste assumera le suivi des chronogrammes de mises en oeuvre des plans et sera implanté dans le pays siège de l'Union.

4- Construire des partenariats avec les organisations non gouvernementales.

L'élargissement du cadre de travail avec les organisations intéressés et les leur donner la qualité de membre dans l'Union.

Deuxième objectif :

Renforcer la mise en place d'organes de contrôle puissants et capables de développer les normes professionnelles et morales régissant leur travail.

Cet objectif vise la création d'institutions d'Accommodement, de médiation et de contrôle fortes et indépendantes capables de réaliser leurs objectifs adoptant des critères professionnels et moraux régissant l'accomplissement de leur missions et leur relations avec des tiers.

La réalisation de cet objectif consiste de deux missions majeures :

- 1- Donner aux organismes membres la capacité d'enquêter.
- 2- Adopter des critères professionnels et moraux adaptés aux besoins des membres.

Premièrement : Donner aux organismes membres la capacité d'enquêter.

Les organismes membres doivent donner l'exemple aux établissements publics quant à la l'administration interne des affaires à savoir :

- Développer la relation avec le citoyen.
- Une sensibilisation permanente sur le rôle et les missions de l'organisme.
- Pourvoir les informations concernant l'organisme et les diffuser.
- Adopter des procédés d'actions transparents et prudents.
- Communiquer avec les moyens d'information.

Deuxièmement : Adoption de critères professionnels et moraux adaptés aux besoins des membres.

S'intéresser aux valeurs et principes permettant les organismes d'accomplir leur devoir sans favoritisme.

Vu le jeune âge relatif de l'Union, il est possible d'accourir le temps et de bénéficier de l'expérience de l'ENTOSAI. Dans ce domaine il est important de déclarer l'engagement par un code de déontologie et le respect des principes de contrôle de Lima et des critères sur lesquels la déclaration est fondée. A cet effet notre mission consiste en ce qui suit :

- Adopter des valeurs fondamentales telles que l'indépendance, la sincérité, le professionnalisme comme cadre d'action de l'Union et des organismes membres.
- Adopter un code de déontologie basé sur la confiance, la sincérité, la crédibilité, l'indépendance, l'objectivité, le désintéressement, la neutralité politique, éviter le conflit des intérêts, la compétence et l'auto développement , la crédibilité, l'universalité, la coopération, le développement l'honnêteté,
- Former une commission de promotion des critères professionnels et moraux et les reformuler à la lumière des exigences des membres et la conjoncture des pays africains.

Troisième objectif :
Développement des compétences professionnelles des organes et de son personnel à travers la formation continue et l'assistance technique nécessaire.

C'est un objectif stratégique qui vise l'assistance la qualification et la capacité des organismes membre par l'union en encourageant le transfert et l'application des connaissances et du savoir faire de leur personnel :

Premièrement : Adopter la signe « l'Expérience mutuelle pousse tout le monde » comme guide principal vers la réalisation de cet objectif.

Deuxièmement Mise en place d'un cadre général du plan de formation pour élever la qualification du personnel des organismes membres.

Troisièmement : Adopter un plan de formation régional qui consolide l'échange de l'expérience et des stages de formation.

Quatrièmement : Réaliser une coopération efficace avec les programmes internationaux intéressé par le transfert des expériences et le soutien de leurs activités et généraliser les meilleures pratiques, échanger les informations et crée une banque d'information de formation et favoriser l'enseignement a distance.

Cinquièmes : mise en place d'une stratégie des relations extérieures assurant la participation des organisations internationales pour le soutien des programmes de formation des organismes membres.

Cinquièmement : renforcer la capacité de formation des organismes membres à travers des services consultatifs et des programmes communs et la formation interne et la création d'une base de données pour les experts.

Septièmement Création de réseaux non officiels pour diffuser les connaissances, et les expériences dans ce domaine.

Huitièmement : s'intéresser au rôle de la publication et du site web pour consolider les capacités de formation des organismes.

Neuvièmement : bénéficier des possibilités de l'institut des Ombudsmans dans l'étude des questions d'intérêt commun et entre les organismes membres et former les dirigeants.

Quatrième objectif :
Améliorer les moyens de partage de la connaissance et développer les études, les recherches et les ateliers de travail.

L'Union vise l'application du principe « l'expérience mutuelle est utile pour tout le monde » et la mise en place des moyens de gestion de la connaissance entre les organismes et les structures de l'Union.

L'essor que connaissent les moyens de communication et les informations permettront de consolider la communication et le partage des connaissances entre les organismes membres en adoptant les moyens suivants :

Premièrement : créer un site web spécialisé et un forum de formation sur le site et encourager l'échange de la connaissance par les moyens électroniques.

Deuxièmement : Créer de nouvelles commissions et des groupes d'action pour étudier les questions qui intéressent l'Union et publier les résultats de leurs actions.

Troisièmement : Encourager les études et les recherches sur la généralisation des systèmes de contrôle ainsi que les expériences pilotes dans ce niveau.

Quatrièmement : Mise en place d'une politique de communication internationale soutenant les mécanismes de la recherche scientifique dans ce domaine.

Cinquièmement : Confirmer l'établissement d'un partenariat avec les établissements universitaires et de recherche et encourager les études supérieures dans ce domaine ainsi que l'échange des connaissances entre les universités et les organismes de contrôle.

Nous sommes confiants que la discussion du présent cadre général du plan au sein du congrès régional de l'Afrique du Nord de l'Union des Ombudsmans et des Médiateurs Africains enrichira ses objectifs et déterminera de manière précise ses missions pour qu'il puisse être soumis au congrès général de l'Union qui sera tenu en Grande Jamahiriya au mois....2008.

En avant

Le comité préparatoire du Congrès
Organisme d'inspection et de Contrôle Populaire